

# TECHNIQUE DE SAUVETAGE Niveau 1

## PERSONNES CONCERNEES :

- Ce module s'adresse aux personnes pouvant être amenées à réaliser un sauvetage simple ou complexe de personnes suspendues en difficultés ou inconscientes

## OBJECTIF PRINCIPAL :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant le secours et le sauvetage d'une personne en difficulté ou inconsciente lors de travaux en hauteur avec des EPI protégeant des chutes de hauteur

## DUREE DE LA FORMATION :

- 1 jour (soit 7 h)

## NOMBRE DE PERSONNES :

- 6 maxi

## PRISE EN CHARGE :

- Possibilité de prise en charge par votre OPCO

## LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
  - Dans votre entreprise

## TARIF DE LA PRESTATION :

- **770,00 euros**

## INSCRIPTION :

**Eric AUBERT**

Guide de Haute Montagne  
3 la buidonnaire 73500 AUSSOIS  
Tel : 06 76 17 32 07

Mail : [contact@aubert-formations.com](mailto:contact@aubert-formations.com)  
Site : <http://aubert-formations.com>

Organisme de Formation enregistré sous  
le N° 82 73 01124 73  
Auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes



## RAPPEL LEGISLATIF :

### Art. R4323-67(extrait)

- Les postes de travail pour la réalisation de travaux en hauteur doivent être accessibles en toute sécurité (.....). Ce moyen doit garantir l'accès dans des conditions adaptées du point de vue ergonomique et permettre de porter rapidement secours à toute personne en difficulté et d'assurer l'évacuation en cas de danger imminent.

### Art. R4323-89 (extrait)

- L'utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes doit respecter les conditions suivantes :

e) Le travail doit être programmé et supervisé de telle sorte qu'un secours puisse être immédiatement porté au travailleur en cas d'urgence

f) Les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage, dont le contenu est précisé aux articles R4141-13 et R4141-17. Elle est renouvelée dans les conditions prévues à l'article R4323-3

## PRE-REQUIS:

Avoir déjà réalisé un stage de Sécurité du Travail en Hauteur avec des E.P.I protégeant des chutes de hauteur

## PUBLIC :

- Personne se déplaçant en hauteur à l'aide d'Equipements de Protection Individuelle protégeant les chutes de hauteur, et ayant besoin de porter secours à personne .

Public en situation de handicap et personnes à mobilité réduite :

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation.

Merci de nous contacter pour étude de votre demande.

## CONTENU :

### Théorie : (1h)

Rappel sur les forces en action (facteur chute, force choc, tirant d'air).  
Le matériel nécessaire aux opérations de sauvetage

### Pratique : (5h)

Mise en situation de sauvetage à tour de rôle en position de :

- **Sauveteur**
- **Victime**

- Evacuation d'une personne consciente jusqu'au sol
- Evacuation d'une personne inconsciente jusqu'au sol
- Evacuation d'une personne inconsciente jusqu'au sol avec une tyrolienne

### Mode d'évaluation(1h00)

- Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis
- Une Attestation individuelle de suivi de stage et de capacité de chaque employé sera remise à l'employeur en fin de formation
- Un carnet de formation sera remis à l'employé en fonction de ses capacités. Il pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire

## AU SORTIR DE LA FORMATION LES STAGIAIRES :

### Seront capables de :

- Identifier les risques de suraccident autour de la victime
- Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès et de la prise en charge du sauvetage de la victime.

**L'accent sera surtout donné sur la pratique avec des mises en situations concrètes**



**AUBERT Eric**  
Guide de Haute Montagne

## METHODE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION TECHNIQUE DE SAUVETAGE Niveau 1

### METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

#### Partie Théorique : (1h00)

- Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.
- Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc.
- Le listing du matériel nécessaire pour des opérations de sauvetage se fera suivant le travail réellement effectué par les travailleurs

#### Partie Pratique : (5h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

#### Validation : (1h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

### SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

### SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE :

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

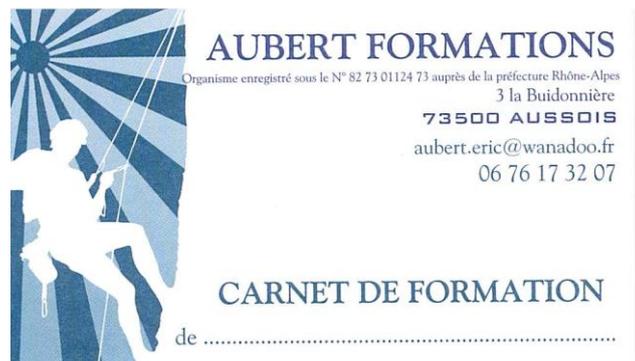
### ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur

### CARNET DE FORMATION :

Un carnet de formation servant d'attestation de stage sera remis à chaque stagiaire.

Le carnet pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire.



Eric AUBERT  
Guide de Haute Montagne  
3 la buidonnière 73500 AUSSOIS  
Tel : 06 76 17 32 07  
Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73